



SYNDICAT
DE LA VIRE

Réunion du comité syndical du 3 février 2026
Salle de réunion — Saint-Fromond – 10h00.

Délibération – n° 2026 / 02

Convocation envoyée le 20 janvier 2026.

Monsieur Jean-Luc Lerouxel est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Étaient présents ou représentés :

Monsieur AUBRY Antoine, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur BRIARD Philippe, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur COURTEILLE Roland, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur ENGUEHARD Laurent, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LANGLOIS Pascal, délégué de Saint-Lô Agglo,
Madame LE BLOND Sylvie, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur MAUDUIT Michel, délégué de la commune d'Isigny-sur-Mer,
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué de Saint-Lô Agglo,
Madame SAVARY Martine, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VIRLOUVET Jérôme, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VOIDYE Gérard, délégué de la commune de Carentan-les-Marais.

Étaient excusés :

Monsieur HAIZE Jean-Claude, délégué de la commune de Carentan-les-Marais,
Monsieur LEHARIVEL Thierry, délégué de Saint-Lô Agglo.

Était absente :

Madame GOUYE Aurélie, déléguée de la commune d'Isigny-sur-Mer.

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Nombre de pouvoir	0

Accusé de réception en préfecture
050-255003550-20260210-SV-2026-02-DE
Date de télétransmission : 10/02/2026
Date de réception préfecture : 10/02/2026

CS.2026/02 – OBJET : Affectation des résultats 2025

Lors du vote du compte financier unique 2025, vous avez approuvé la détermination du résultat de fonctionnement et du besoin ou excédent d'investissement.

Il convient donc de procéder à l'affectation et à la reprise du résultat 2024 du budget.

Le résultat excédentaire de fonctionnement doit être affecté en priorité aux éventuels besoins de financement de la section d'investissement. Une fois cette affectation opérée, le solde de chaque section est repris au budget de l'exercice 2026.

Ces reprises et cette affectation de résultat 2025 seront inscrites dans le budget primitif 2026 du budget.

Ainsi, le tableau ci-dessous vous présente synthétiquement les affectations et reprises de résultat.

		Résultat reporté N-1	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE 2025	1068 Affectation du résultat (au besoin de financement)	001 Excédent / Déficit reporté	002 Excédent/ déficit reporté
BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	198 622.43	-68 231.43	130 391.00		130 391.00	
	FONCTIONNEMENT	860 271.70	-26 630.23	833 641.47			833 641.47

Vous y trouvez :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement, qui est repris au 001,
- Le besoin ou l'excédent de cette section d'investissement,
- Le résultat de la section de fonctionnement qui, s'il est excédentaire, doit couvrir l'éventuel besoin d'investissement qui est repris au 1068,
- Et la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent, à l'unanimité, l'affectation de résultat 2025 tel que présentée dans le tableau ci-dessus.

**Le Président,
Antoine AUBRY**

**Rendu exécutoire par dépôt en Préfecture
Le 03/02/2026**